

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2024/ 140

(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

OBJET : Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle avec le Théâtre de la Vallée

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/49 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Ville de Méry-sur-Oise, dans le cadre de la journée conte organise une représentation du spectacle « Les contes de la rue Broca » produit par l'association Théâtre de la Vallée, le samedi 23 novembre 2024 à la Luciole.**DECIDE**

Article 1: De signer avec l'association Théâtre de la Vallée un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Les contes de la rue Broca » pour un montant de 901,00 euros TTC (neuf cent un euros et zéro centimes toutes taxes comprises).

Article 2 : Un crédit suffisant est inscrit au budget 2024.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,
L'administrateur du Théâtre de la Vallée.

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Fait à MERY-sur-OISE

Le 24 JUIL. 2024

Le Maire,
Pierre-Edouard EONVice-président du conseil
départemental du Val d'Oise